

↳ **Elections municipales 2026**

Les dimanches 15 et 22 mars prochains auront lieu les élections municipales. En tant qu'électeur nous allons devoir changer nos habitudes de vote. En effet, la loi 2025-444 du 21 mai 2025 a modifié le mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants comme la nôtre.

Alternance homme/femme sur les listes

Les élections auront lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans toutes les communes y compris celles de moins de 1 000 habitants. Cette évolution a été prise afin de favoriser la parité hommes/femmes dans les conseils municipaux.

La fin du panachage

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système a été supprimé. Dorénavant, il ne sera plus possible d'ajouter ou de supprimer des noms sinon le bulletin sera considéré comme nul.

Nous rappelons que pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune. Pour cela, vous avez :

- Jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus pour vous inscrire en ligne ;
- Jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus pour vous inscrire en mairie (fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et le formulaire cerfa 12669 complété).

↳ Le restaurant du Blagour sera ouvert le midi les dimanches 25 janvier, 22 février et 15 mars avec un menu unique autour de la truite (entrée, plat et dessert) sur réservation uniquement en appelant le 05 65 37 83 93.

Pour l'ouverture de la pêche à la truite rendez-vous au gouffre du Blagour et dans le ruisseau, samedi 14 mars et dimanche 15 mars de 7 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
La pêche au poids au lac n'ouvrira que début mai.

ETAT CIVIL

Décès :

- **Le 17 novembre de Madame Yvonne Bizac** demeurant à Lamothe Timbergue,
- **Le 17 novembre de Monsieur René Sicard** demeurant à Lamothe Timbergue,
- **Le 2 décembre de Monsieur Faustino Calvo** demeurant Les Pièces Longues.

Sincères condoléances aux familles.

↳ **Mot du Maire**

Depuis 2008, dès la mise en place du nouveau Conseil municipal, systématiquement tous les deux mois par le petit journal « Lachapelle- Info » nous vous communiquons les éléments marquants qui se déroulent sur la commune.

Le but est de vous informer sur les actions communales, la vie des associations, les informations diverses et les inscriptions sur les registres d'état civil.

Ce numéro 108, clôture la communication de ce conseil municipal mis en place en mars 2020. À la mi-mars, vous serez amenés à élire une nouvelle équipe.

Pour ma part cette élection mettra définitivement fin à ma fonction de Maire après 3 mandats soit 18 années de responsabilité.

Pendant tout ce temps j'ai administré la commune avec détermination, toujours en pesant le pour et le contre dans l'objectif de travailler pour le bien général. Exercice intéressant, bien souvent compliqué.

J'ai la nette impression d'avoir, en toute modestie, remplie ma mission. Je n'étais pas seul. Je remercie tous les conseillers municipaux des trois équipes qui m'ont largement accompagné et aidé.

Cette fonction passionnante m'a beaucoup occupé, tout en m'apportant beaucoup de satisfaction, de découverte et je dirai même de plaisir.

Je remercie également tous les employés communaux qui toujours avec un bon esprit et efficacité ont contribué sans relâche à la bonne marche de la commune.

Une mention toute particulière pour vous toutes et tous qui m'avez fait entièrement confiance à trois reprises.

Je garderai aux côtés des faits marquants de ces trois mandats un très bon souvenir de vous tous, ceux d'entre vous que j'ai souvent côtoyé comme ceux que je n'ai rencontré que peu de fois.

Bien à vous, très cordialement
Ernest Maury



Actions municipales

• Monsieur le maire et le conseil municipal invitent les habitants aux traditionnels vœux de nouvelle année, samedi 10 janvier à 18 h à la salle polyvalente.

• Nos employés ont installé une clôture électrique autour du terrain de la salle polyvalente pour éloigner les sangliers qui détériorent l'espace enherbé.

Manifestations

MANIFESTATIONS PASSÉES ...

• Avec la troupe de théâtre du moulin à paroles de Gignac qui nous a présenté une pièce adaptée d'Eugène Labiche, « la cagnotte », un bon moment de détente et de rire, dimanche 16 novembre à la salle polyvalente, suivi d'un excellent tourin préparé par Guy, organisé par l'association des Racines de Reyrevignes.



• Samedi 6 décembre, la municipalité a offert un déjeuner aux habitants de la commune âgés de plus de 65 ans, en compagnie de quelques membres du conseil municipal. Près de 70 personnes étaient présentes à la salle polyvalente.



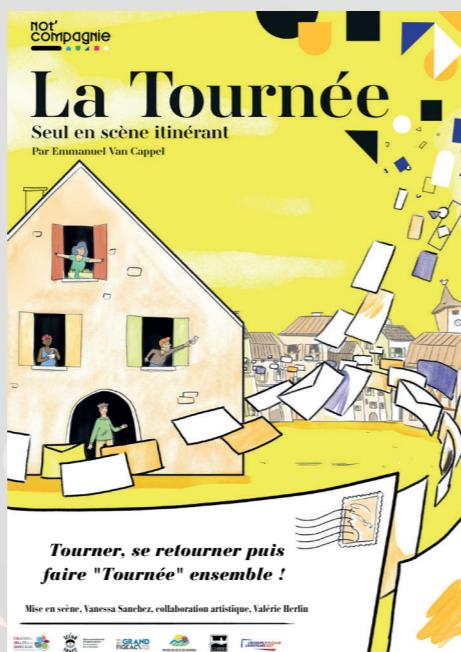
MANIFESTATIONS À VENIR ...

• Mardi 13 janvier Les Aînés au foyer rural, vont déguster des galettes pour bien commencer l'année.

• Vendredi 16 janvier à 18 h à la salle de la mairie à Lamothe Timbergue, assemblée générale de l'association des Amis de Reyrevignes.

• Vendredi 23 janvier à 18 h à la salle polyvalente, assemblée générale de l'association des Racines de Reyrevignes.

• Samedi 31 janvier, à 17 h à la salle polyvalente, l'association des Amis de Reyrevignes propose « Le Facteur ». Pièce de théâtre interprétée par Emmanuel Van Coppel, seul en scène pour nous raconter les périples d'un facteur dans la ruralité : les rencontres, les questionnementsd'un métier en voie de disparition mais tellement humain. L'entrée est fixée à 10 € avec tourin et crêpes.



• Dimanche 22 février à midi, le restaurant du Blagour sera à nouveau ouvert avec un menu autour de la truite, sur réservation au 05 65 37 83 93.

• Vendredi 27 février, assemblée générale de l'amicale bouliste à 18 h au foyer rural.

• Samedi 14 mars et mercredi 18 mars, Emmaüs proposera une grande vente pour déstocker tous les vêtements d'hiver de son entrepôt.

• Samedi 21 mars, les Brameur's vont organiser la Saint Patrick à la salle polyvalente à partir de 19 h avec un repas sur réservation, dégustation de bière et de coûts de canard grillés et soirée en musique animé par un DJ.

• Dimanche 29 mars, à la salle polyvalente, loto de l'APE (association des parents d'élèves). Les bénéfices servent à financer les sorties et activités des enfants de l'école et de nombreux lots de qualité sont à gagner.

• Dimanche 19 avril, randonnée organisée par l'association intercommunale et inter associative des fours et des moulins du causse de Martel sur les chemins et routes reliant les communes de Cressensac-Sarrazac, Cuzance, Gignac et Lachapelle Auzac. Un départ se fera du four à pain de Reyrevignes, via Cuzance ou via Gignac.

• Dimanche 26 avril, opération « fermes bio ouvertes » à laquelle participe la ferme du Dariben. Au programme : visite de la ferme, balade autour de la ferme, démonstration de distillation de plantes et petit marché de producteurs.

• Dimanche 26 avril, randonnée autour de Reyrevignes organisée par l'association des Amis de Reyrevignes avec un départ à 9 h au four pour quelques kilomètres de marche dans la campagne environnante qui se termine par un casse croute sur réservation.

Informations diverses

• L'association des ainés auzacois a tenu son assemblée générale, mardi 2 décembre. Après le rappel des animations 2025 et le bilan financier qui ont été approuvés à l'unanimité, un bureau étoffé a été mis en place pour proposer de nouvelles activités, sorties aux ainés de notre commune en 2026. Renée Espitalié reste présidente avec Jany Gaudé, vice-président, Jean-Claude Evenas, trésorier avec Jean Georgeault, trésorier adjoint, Geneviève Evenas, secrétaire avec Lydia Georgeault, secrétaire adjointe.



• L'association du comité des fêtes a tenu son assemblée générale, vendredi 12 décembre, devant peu de participants. Le nouveau bureau est composé de Camille Jeanmotte en qualité de présidente et Philippe Marcenac, vice-président, de Lydia Georgeault trésorière et Pascal Schiex, trésorier adjoint, de Roselyne Cambroux, secrétaire et Annie Rakotomalala, secrétaire adjointe.

